

classe parmi ce qu'on appelle dans le jargon sportif "les plus grands de tous les temps". Mais, ses prouesses au hockey mises à part, le sénateur Sullivan jouit aujourd'hui d'un océan à l'autre d'une grande renommée à cause de son habileté et de sa compétence comme spécialiste et chirurgien de l'oreille. Membre du bureau des gouverneurs de l'Université de Toronto, il est le principal médecin consultant, dans le cas d'une maladie de l'oreille, dont je n'arrive pas à prononcer le nom, auprès des forces armées du Canada, de la Commission de recherches sur la défense, et de la Division de l'aviation civile du ministère des Transports.

Si j'ai mentionné le sénateur Sullivan c'est que sa nomination me semble parfaitement donner la réplique à ceux qui se plaignent de ce que des personnes d'une réputation d'envergure nationale n'ont pas été nommées au Sénat.

Ce n'est ni le moment ni l'endroit de me permettre des plaisanteries; je m'en rends compte. Je ne doute nullement que la maladie de l'oreille, dont je n'ai pas essayé de prononcer le nom, ne soit très grave. Il est réconfortant de savoir qu'un aussi célèbre spécialiste que le sénateur Sullivan s'en occupe attentivement. Je me suis demandé toutefois, de quel nom le sénateur appellerait l'étrange maladie de l'oreille dont souffrent parfois certains hommes riches en années et en expérience et qui sont convaincus qu'ils entendraient parfaitement si les gens voulaient bien cesser de chuchoter pour parler clairement, mais qui font l'objet, de la part de leur famille, de vilaines plaisanteries sur les merveilleux avantages que nous offrent maintenant les aide-ouïe. (*Exclamations!*)

En parlant uniquement du sénateur Sullivan je n'ai pas la moindre intention de déprécier les autres nouveaux sénateurs, tous hommes compétents et éminents. Nous avons eu le plaisir d'entendre deux d'entre eux prononcer un discours, le sénateur de Hastings-Frontenac (l'honorable M. White) et le sénateur de Shawinigan (l'honorable M. Méthot). Après les avoir entendus dans cette honorable enceinte, nous savons qu'ils nous apporteront une aide précieuse. Le sénateur de Hastings-Frontenac a siégé pendant plus d'un quart de siècle à l'autre endroit; l'expérience qu'il a ainsi acquise nous sera très utile. Le sénateur de Shawinigan est président de la Commission de Revision des Statuts de la province de Québec, membre du Conseil de l'Association du barreau canadien et, en 1945, il a été bâtonnier de l'Association du barreau des Trois-Rivières.

Puis nous comptons un autre avocat en la personne du sénateur des Mille-Îles (l'honorable M. Monette) qui a obtenu son diplôme en droit à l'Université Laval en 1911. Son

expérience en ce domaine est donc longue et en 1947, il a occupé le poste de bâtonnier de l'Association du barreau de Montréal.

Un autre nouveau collègue est le sénateur de Saint-Jean-Albert (l'honorable M. Emerson) qui est à la tête d'un important commerce de quincaillerie et est un des administrateurs de la compagnie *Canada Cement*. Il est aussi président de l'Hôpital de Saint-Jean.

Le sénateur de Hanover (l'honorable M. Brunt) est avocat et il a un bureau à Hanover et un autre à Toronto. On me dit que lui aussi possède beaucoup d'expérience et d'habileté.

Le sénateur de Lumsden (l'honorable M. Pearson) a servi dans le Corps d'aviation royale durant la première guerre mondiale et a été pendant plusieurs années inspecteur des terres et vendeur. Il apporte au Sénat les connaissances d'un spécialiste en matière de valeur des terres dans l'Ouest et la chose, j'en suis sûr, nous sera très utile.

Honorables sénateurs, je vous ai dit ce que je savais des nouveaux membres conservateurs du Sénat. Qu'on me permette maintenant de parler du Sénat dans son ensemble, de nos réalisations, de ce que nous représentons et des titres que nous possédons et qui justifient notre nomination à cette honorable Chambre. J'aborde cette question parce que j'aimerais à voir si les critiques du Sénat estiment que nous ne constituons pas un corps représentatif et quelle sorte d'hommes et de femmes ils verraient d'un bon œil à notre place. Je songe maintenant aux sénateurs qui faisaient partie de cette Chambre avant les dernières nominations. Le Sénat comptait 29 avocats, dont plusieurs étaient conseillers de la reine. Nous légiférons sans cesse; il semble donc que les avocats aient leur place parmi les sénateurs.

Il y avait aussi parmi nous dix agriculteurs. J'en dirai quelques mots. Tous ont mené à bien leur affaire et sont prospères. Si ces hommes-là ne sont pas extrêmement compétents, je me demande qui l'est! Je puis parler en connaissance de cause des échecs dans le domaine de l'industrie agricole. Je suis bien renseigné là-dessus. (*Exclamations*)

Tous mes ancêtres du côté paternel étaient des agriculteurs du pays de Galle et tous mes ancêtres du côté maternel, des agriculteurs d'Écosse. J'ai donc du sang d'agriculteur dans les veines. Dans ma jeunesse, il me tardait de devenir agriculteur. J'étais indécis, cependant. A ce moment, le salaire fixé par le syndicat des imprimeurs était de \$11 par semaine, si je me souviens bien. Je ne pouvais guère épargner en exerçant ce métier-là. Quoi qu'il en soit, j'ai décidé